

II

Le Ministre suppléant des Relations extérieures du Venezuela à
l'Ambassadeur du Canada au Venezuela

République du Venezuela,
Ministère des Relations extérieures,
Caracas.

N° 05488 (D)

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

J'ai l'honneur de me référer à votre aimable Note du 1^{er} octobre 1957 relative au *modus vivendi* commercial entre le Canada et le Venezuela qui prend fin aujourd'hui.

Je me réjouis grandement d'apprendre de l'honorable Gouvernement du Canada l'heureux effet qu'a eu le *modus vivendi* sur l'amélioration des relations commerciales entre nos deux pays. C'est également avec un très vif plaisir que j'ai pris note de la proposition de Votre Excellence de proroger le susdit accord pour un an à partir du 11 octobre 1957.

En réponse à votre aimable Note, j'ai l'honneur de faire connaître à Votre Excellence que mon Gouvernement partage l'opinion du vôtre au sujet des avantages mutuels qu'a entraînés le *modus vivendi* pour l'accroissement du commerce entre le Venezuela et le Canada. En conséquence, j'ai reçu l'autorisation de vous répondre en acceptant la prorogation proposée. La présente Note et celle de Votre Excellence dont il est question plus haut seront donc considérées comme constituant un accord entre les Gouvernements de la République du Venezuela et du Canada en vue de renouveler, dans les mêmes termes, et jusqu'au 11 octobre 1958, le *modus vivendi* commercial conclu le 11 octobre 1950*.

Enfin, je vous signale que mon Gouvernement désire lui aussi conclure en temps opportun un traité commercial qui correspondra à l'essor des relations commerciales, industrielles et scientifiques entre nos deux peuples, et que le service compétent étudie la question avec intérêt.

Je saisis cette occasion pour renouveler à Votre Excellence les assurances de ma très haute considération.

J. L. ARISMENDI

Caracas, le 11 octobre 1957

Son Excellence
Monsieur Richard P. Bower
Ambassadeur du Canada
Caracas